

**Motion du 19 juin 2018 de Mmes et MM. Olivier Wasmer, Patricia Richard, Georges Martinoli, Renate Cornu, Simon Brandt, Didier Lyon, Helena Rigotti, Michel Nargi, Pierre de Boccard, Michèle Rouillet, Pierre Scherb et Jacques Pagan: «Retour des véhicules hippomobiles et de la cavalerie en ville de Genève».**

(renvoyé à la commission de la sécurité du domaine public, de l'information et de la communication par le Conseil municipal lors de la séance du 17 octobre 2018)

*PROJET DE MOTION*

- Attendu que les magnifiques parcs de la ville de Genève et les bords de la rade offrent un spectacle magnifique unique au monde;
- attendu que de très nombreuses villes ayant un attrait touristique certain comme Rome, Berlin, Vienne, Paris, Londres, Prague, Amsterdam, Séville, New York, Megève et Zermatt ont déjà depuis de nombreuses années, voire des siècles, autorisé la présence d'attelages à des fins touristiques, voire utilisé une cavalerie cantonale ou municipale pour la sauvegarde des nombreux parcs et promenades par des moyens écologiques comme le sont les chevaux, en excluant tous véhicules motorisés;
- attendu que le Canton de Genève, après avoir fait un essai d'une gendarmerie à cheval en 1997 déjà, a réintroduit tout récemment la cavalerie dans la gendarmerie et que des chevaux sont confiés à moindre coût aux forces de police à l'Etat de Genève;
- attendu qu'il y a de très nombreux manèges, fermes et élevages dans le canton de Genève qui pourraient pourvoir à la location, voire à la mise à disposition tant d'attelages que de chevaux à des fins principalement touristiques;
- considérant que le cortège de l'Escalade qui a lieu chaque année en ville de Genève le deuxième week-end de décembre formé de plus de 50 cavaliers attire de très nombreuses foules et touristes par l'attrait de cette cavalerie qui suscite tant l'intérêt que de l'admiration;
- considérant que le cheval et tout attelage est le moyen le plus écologique pour faire visiter les beautés de la ville de Genève et cause très peu de nuisances contrairement aux véhicules à moteur;
- considérant déjà que la commune de Commugny, dans le canton de Vaud, procède à la levée des ordures par le moyen d'attelages hippomobiles, ce qui permet également de sociabiliser certains jeunes en manque de repères;
- considérant que tant lesattelages à cheval que les chevaux constituent, comme la batellerie et les voiliers, un attrait particulier pour une ville touristique comme Genève,

le Conseil municipal invite instamment le Conseil administratif à:

- engager toutes démarches utiles en vue d'examiner l'opportunité de permettre la circulation de calèches et de police municipale, cas échéant, à cheval dans les parcs et promenades autour de la rade;
- examiner tous travaux utiles pour permettre ce genre d'activités hippomobiles, étant souligné que la loi sur les fiacres adoptée au XIX<sup>e</sup> siècle à Genève est toujours en vigueur;
- dire de quelle manière cette activité pourra être déployée;

- examiner le coût d'une telle entreprise et le moyen de rémunération des cochers et fiacres, voire de tout cavalier qui pourrait exercer une activité avec des chevaux en ville de Genève.